

NOUVELLE SPÉCIFICATION TECHNIQUE DU BNQ POUR LES AMBULANCES À PROPULSION ÉLECTRIQUE

Québec, le 12 janvier 2023 – Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) annonce la publication de la spécification technique BNQ-SPEC 1013-200 *Ambulances électriques – Caractéristiques du véhicule*. Celle-ci vise à établir les exigences des nouveaux produits innovants en matière d’ambulances à propulsion électrique. Le BNQ bonifie son offre par la même occasion et proposera dorénavant le service de vérification qui permettra aux entreprises de faire la démonstration de la conformité de leurs produits à ces nouvelles exigences.

« Dans le contexte de la demande croissante pour des ambulances électriques, le BNQ a élaboré cette spécification technique afin de fournir un référentiel d’exigences fiable pour les fabricants d’ambulances électriques et ceux qui se procurent ces véhicules. Je tiens à remercier nos partenaires institutionnels, les diverses parties prenantes consultées et les experts techniques qui confirment à nouveau, par le résultat de leurs travaux, le positionnement du Québec en tant que chef de file dans ce domaine d’avant-garde. Le BNQ a également travaillé conjointement avec l’industrie des fabricants d’ambulances pour leur permettre de mettre en marché un nouveau type d’ambulances respectant ces nouvelles exigences. »

Julie Conseiller, directrice du BNQ

Cette spécification technique constitue un référentiel pour l’évaluation d’ambulances électriques; elle résulte de la volonté de l’industrie, du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie et du ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre en place un processus de vérification, par une tierce partie, des dossiers d’autodéclaration des fabricants d’ambulances électriques. Au terme du processus d’évaluation du BNQ, une lettre de vérification sera émise et celle-ci pourra notamment être utilisée dans le cadre d’appels d’offres publics.

« Pour notre gouvernement, c’est important de multiplier les efforts en électrification des transports et de s’assurer que les normes mises en place garantissent un déploiement

sécuritaire. Je salue le travail du BNQ qui a élaboré, en collaboration avec les acteurs du milieu, cette spécification technique destinée aux ambulances électriques. »

Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval

« En tant que partenaire institutionnel du BNQ, le ministère de la Santé et des Services sociaux est très heureux de soutenir les avancées innovantes en matière d'électrification des transports d'urgence. Cela constitue un pas de plus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en offrant un bel exemple de modernisation de nos approches en matière de santé, et ce, dans un souci de sécurité pour les patients et d'efficacité pour l'ensemble de notre réseau. »

Christian Dubé, ministre de la Santé

La spécification technique BNQ-SPEC 1013-200 *Ambulances électriques – Caractéristiques du véhicule* est disponible gratuitement sur le site Web du BNQ (www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/protection-et-surete/ambulances-electriques.html).

Une nouvelle norme du BNQ pour tous les types d'ambulances

Les travaux qui ont mené à la publication de la spécification technique BNQ-SPEC 1013-200 *Ambulances électriques – Caractéristiques du véhicule* et son processus de vérification serviront de référence à l'élaboration d'une nouvelle norme par le BNQ pour remplacer la norme BNQ 1013-110 *Ambulances – Caractéristiques du véhicule* actuellement en vigueur. Cette nouvelle norme s'appliquera tant aux véhicules à propulsion standard qu'à propulsion électrique. Le processus menant à sa publication comprendra une consultation publique et le projet de norme devra faire consensus au sein du comité de normalisation.

À propos du BNQ

Le BNQ, une unité d'affaires d'Investissement Québec, est l'organisme de référence pour les normes et la certification au Québec. Il développe des normes consensuelles et des protocoles de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).

Pour plus d'information sur le BNQ : bnq.qc.ca

Renseignements :

Alexandrine Huot
Bureau de la normalisation du Québec
medias@bnq.qc.ca